

Accident- du travail et Maladie professionnelle

OPTIMISEZ LA GESTION DE VOS RISQUES POUR LIMITER L'IMPACT FINANCIER !

En présentiel

Adopter une gestion active du risque AT/MP permet bien souvent à l'entreprise de réaliser des économies. Pour cela il convient de comprendre les modalités de tarification des risques professionnels et de connaître les modalités d'instruction des déclarations des accidents du travail et maladies professionnelles. Cette formation vous permettra de maîtriser la procédure d'instruction des dossiers d'AT/MP et découvrir ou redécouvrir les modalités de calcul de votre cotisation AT/MP.



11 janvier 2022
de 9h00 à 13h00



Barthélémy Avocats
TOULOUSE



TARIF

300 € HT - abonnés
330 € HT - non abonnés
Par participant et par session

NOMBRE DE PLACES LIMITÉ



Pour plus d'informations :
ccros@barthelemy-avocats.com
05.34.41.90.60

Inscrivez-vous [ici](#)

Objectifs

Connaître les nouvelles règles d'instruction des déclarations d'accident du travail et de maladie professionnelle
Comprendre les modalités de tarification du risque AT/MP
Contester les taux

Pré-requis

Toute personne chargée des ressources humaines dans ses activités professionnelles.

Public concerné

- Chefs d'entreprise ou d'établissement
- DRH/RRH
- Responsables et membres des services juridiques

Une formation animée par :



Aude Sagues

Avocate
Barthélémy Avocats
Bureau de Toulouse

PROGRAMME

En présentiel

Contenu

I. Tarification des AT/MP

- a. Les différents modes de tarification
- b. Les moyens et outils pour optimiser le taux AT/MP
 - 1. Moyens d'action préventifs
 - 2. Moyens d'action contentieux
 - Contentieux général
 - Contentieux technique

II. Analyse du contenu du décret du 23 avril 2019 entrant en vigueur au 1er décembre 2019

- a. Impact du décret sur la procédure de reconnaissance des accidents du travail
- b. Conséquences sur la procédure de reconnaissance des maladies professionnelles
- c. Dispositions communes

III. Analyse de votre taux AT/MP

Cas pratiques

Moyens et méthodes pédagogiques

Un support pédagogique élaboré spécialement pour l'action en cours est remis aux stagiaires. Ce support est à la fois théorique, présentant les règles légales applicables et leur évolution, et pratique. Il est projeté en salle à l'aide d'un vidéoprojecteur. Des exercices pratiques seront réalisés en cours de session et en fin de formation pour valider les acquis du stagiaire.

Le + pédagogique

Apport d'une vision pratique et pragmatique.
Cette formation est imputable sur le budget formation et est limitée à un groupe de 15 personnes afin de favoriser les échanges.

Suivi et évaluation

Une attestation individuelle de formation sera remise à chaque stagiaire.
Un questionnaire d'évaluation permet au stagiaire d'évaluer le déroulement de l'action formation.

FICHE D'INSCRIPTION

En présentiel

Titre de la Formation : ACCIDENT DU TRAVAIL ET MALADIE PROFESSIONNELLE

Entreprise (Raison Sociale) :

Représenté par M / Mme :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Fax :

Email : Nombre de salariés :

Nom et numéro de téléphone de la personne à contacter au service du personnel pour toute précision concernant l'établissement de la convention de formation :

.....
.....
.....
.....
.....

Inscription au bénéfice

NOM, Prénom : Fonction :

NOM, Prénom : Fonction :

NOM, Prénom : Fonction :

NOM, Prénom : Fonction :

Paie

Règlement de la facture par l'entreprise
l'organisme

Règlement de la facture directement par

Nom et adresse de l'organisme auquel doivent être adressés la facture et la convention de formation (en l'absence d'informations, ces documents seront établis au nom de la société)

.....
.....
.....

Envoyer ces documents à l'entreprise
l'organisme

Envoyer ces documents directement à

Fait à : Le :

Signature et cachet de l'entreprise